

ABOLITION DES FRAIS ACCESSOIRES

L'APS se réjouit de la décision du ministre Barrette

Montréal, le 4 mai 2016 - L'Alliance des patients pour la santé (APS) attend avec impatience l'entrée en vigueur de l'interdiction de la facturation des frais accessoires annoncée par le ministre Gaétan Barrette.

L'APS a toujours été persuadée qu'un système de santé viable passe par le respect des lois qui garantissent l'universalité des soins et l'accessibilité des services à ses usagers et c'est pourquoi elle a appuyé le Réseau FADOQ et M^e Ménard dans le dossier des frais accessoires. Une pétition lancée en avril dernier concernant la reconnaissance du droit en la santé n'est qu'une parmi plusieurs autres actions posées par l'Alliance afin de promouvoir la mise en application de ces principes.

Si l'APS est soulagée que les patients québécois n'auront bientôt plus à payer des frais injustes pour obtenir les soins que nécessite leur condition, elle déplore toutefois que le recours judiciaire en ait été la clé. C'est pourquoi l'APS réitère l'importance de mettre en place un comité national de patients qui leur permettra d'avoir voix au chapitre et d'enclencher un réel dialogue avec les professionnels, les différentes instances et le ministre de la Santé et des Services sociaux.

À propos de l'Alliance des patients pour la santé

L'Alliance des patients pour la santé est un organisme à but non lucratif regroupant 25 associations et regroupement d'associations de patients, comptant plus de 1,5 million de patients québécois. Sa mission est de revendiquer une plus grande participation des patients aux processus de décision entourant l'organisation des services de santé au Québec.

- 30 -

Pour plus d'informations et/ou demande d'entrevue :

Catherine Hamel

Conseillère en communication

Bureau : (514) 868-2009, poste 211

Cell. : (514) 831-1393

www.alliancepatients.org